

Rapport annuel sur le monitoring des résidus SwissGAP 2015

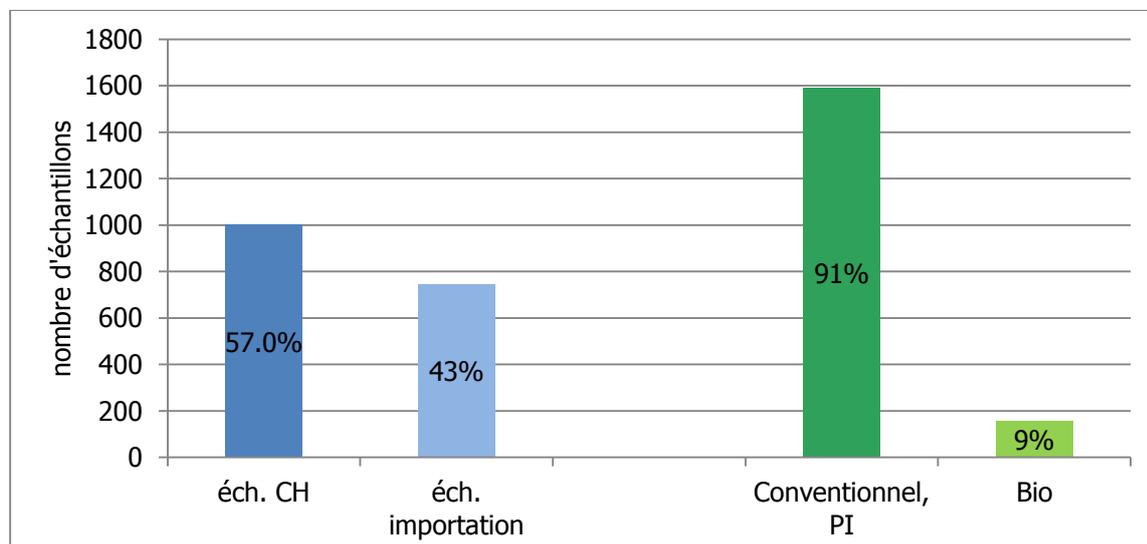
Le monitoring des résidus constitue pour SwissGAP un instrument de surveillance qui a largement fait ses preuves au cours des dernières années. La participation est obligatoire pour les exploitations certifiées. Le fait que l'ensemble des contestations soient suivies de manière systématique constitue un élément essentiel du système. Toute exploitation concernée par une contestation est obligée d'examiner le problème de manière approfondie. Elle doit présenter les raisons de l'écart constaté, indiquer les mesures d'amélioration prises et démontrer qu'elles permettront d'exclure toute récurrence. Les documents sont ensuite examinés par une commission d'experts neutre et l'exploitation est informée des résultats de cet examen.

Pour surveiller les mesures imposées par la commission d'experts, quelques cas ont à nouveau été annoncés à Agrosolution. Cette dernière transmet à son tour ces cas à l'organisme d'inspection concerné qui effectuera ensuite une vérification dans le cadre du prochain contrôle. Pour les exploitations certifiées, les cas sont annoncés à l'organisme certificateur qui prend les mesures nécessaires. Dans les cas particulièrement difficiles, Agrosolution a la possibilité de proposer de soumettre les exploitations litigieuses à un contrôle de surveillance supplémentaire (contrôles de la racine carrée). Dans cinq cas, Agrosolution a dû donner un avertissement. Les exploitations concernées ont par conséquent dû faire une demande de reconnaissance provisoire pour une année.

En 2015, les exploitations SwissGAP ont fait analyser en tout 1748 (année précédente: 1475) échantillons de fruits, de légumes et de pommes de terre. Plus de la moitié de ces échantillons (1001) provenaient de la production indigène. 157 des 1748 échantillons provenaient de la production biologique (9%).

Le nombre d'échantillons analysés était nettement plus élevé (18.5%) que l'année précédente. Nous en ignorons la raison. Les échantillons ont été envoyés sur mandat direct des exploitations certifiées, les exigences applicables à la fréquence d'analyse n'avaient pas changé.

Illustr. 1: Provenance des échantillons et méthodes de production

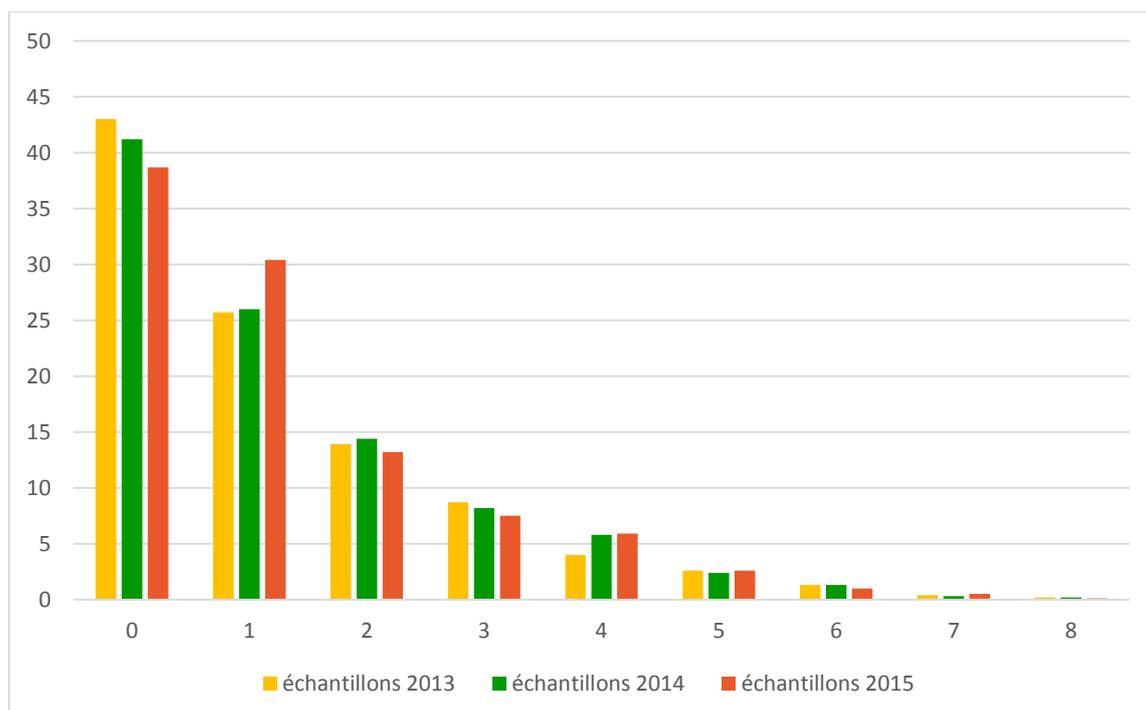


Le taux de contestation était de 6.6% (année précédente: 5.2%), 115 échantillons ont dû être contestés. Dans 64 cas, il s'agissait de dépassements de la valeur de tolérance ou de la valeur limite ou de principes actifs non autorisés, et dans 68 cas, il s'agissait de constats de résidus multiples. Quelques échantillons ont été contestés sur les deux plans. Les résidus multiples se trouvaient 39 fois dans la plage de sensibilisation jaune et 29 fois dans la plage rouge. Il n'y a ainsi pas que le nombre d'échantillons analysés qui a augmenté, mais également le taux de contestation. Le nombre de contestations dû à des principes actifs non autorisés dans la culture a augmenté, passant de 17 à 31. Pour les produits bios, il n'y a eu qu'une seule contestation, due à une ancienne contamination du sol.

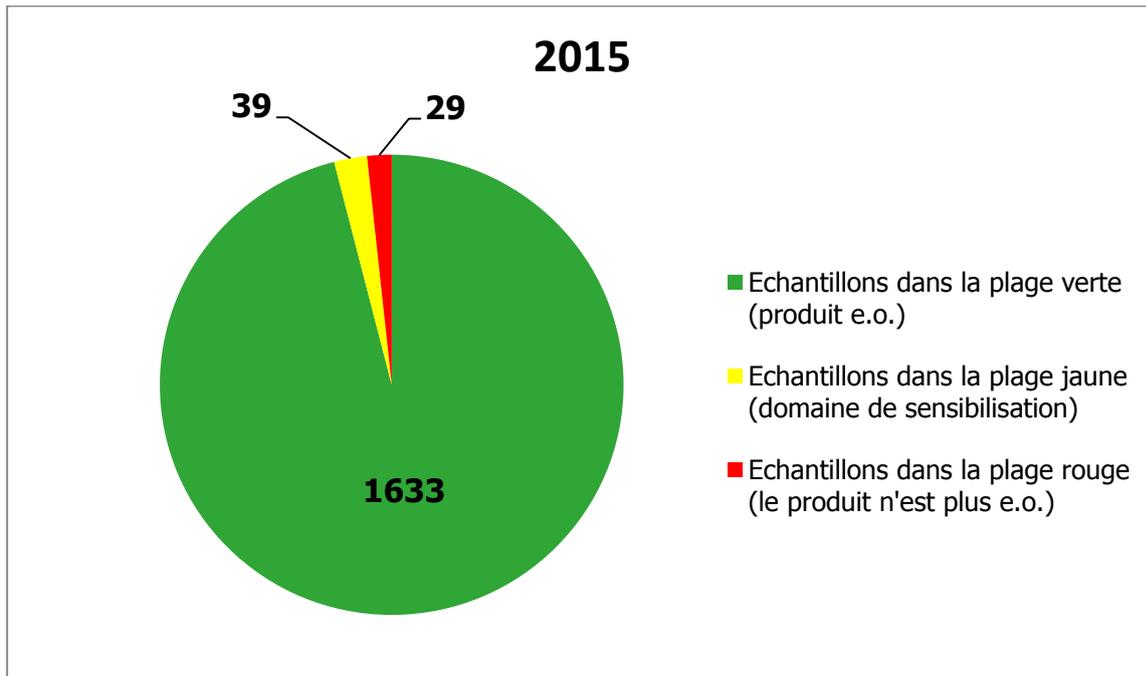
57% des échantillons analysés avaient été prélevés sur des produits suisses. Mais pour ces derniers, le taux de contestation due aux résidus multiples ne se montait qu'à 37% : les produits indigènes se démarquent donc par des résultats nettement meilleurs. Pour ce qui est des dépassements des valeurs maximales, un peu plus de la moitié ont été constatés sur des produits de production suisse. Pour ce qui est des principes actifs non autorisés dans la culture, les contestations portaient en revanche presque uniquement sur des produits suisses, car dans de nombreux pays, les autorisations ne sont pas du tout spécifiques à la culture. Il se peut aussi que nous n'ayons pas d'information à ce sujet, de sorte que ce point ne peut en général pas être contrôlé pour les produits importés.

Il est réjouissant de constater que 90% des échantillons présentaient de zéro à trois résidus au maximum. 96% des échantillons répondaient entièrement aux exigences légales par rapport aux paramètres analysés.

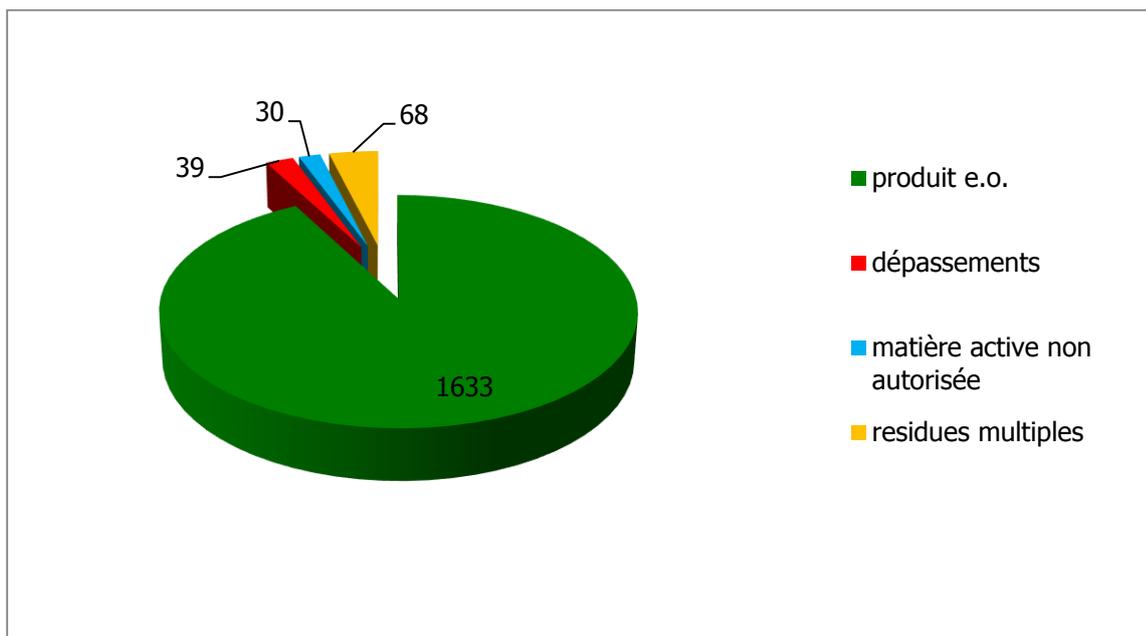
Illustr. 2: Nombre de résidus par échantillon en %



Illustr. 3: Résidus multiples



Illustr. 4: Part d'échantillons contestés



Le détail des contestations se présente ainsi (chiffres de l'année précédente entre parenthèses):

	Total 1748 (1475)	Dont provenance CH 1001 échantillons (911)
Dépassement des valeurs limite et de tolérance:	2.2% (1.4%)	2.1% (1%)
- Dont dépassement de la valeur de tolérance:	2.2% (1.3%)	2% (0.8%)
- Dont dépassement de la valeur limite:	0.06% (0.1%)	0.1% (0.2%)
Principes actifs non autorisés:	1.7% (1.2%)	2.9% (1.9%)
Principes actifs non autorisés dans le bio:	0.06% (0%)	1% (0%)
Total des contestations sans résidus multiples	3.7% (2.6%)	5% (2.6%)
Résidus multiples:	3.9% (2.9%)	2.8% (2.1%)

Le taux de contestation pour les fines herbes telles que le persil et la rucola était supérieur à la moyenne. Il faut tenir compte du fait que les prélèvements d'échantillons se font en fonction des risques, et que le nombre d'échantillons prélevés sur ces produits était par conséquent également supérieur à la moyenne. A cela s'ajoute le fait que les contestations donnent lieu à des prélèvements d'échantillons de vérification, qui sont également comptabilisés.

Le changement fréquent ces derniers temps des dispositions d'application dû au «contrôle ciblé» des autorisations par l'OFAG est assurément une raison qui explique le nombre accru de contestations dues aux principes actifs non autorisés dans la culture.

Conclusions tirées des cas de contestation

Le monitoring des résidus SwissGAP ne se limite pas à des constats et à d'éventuelles sanctions prononcées à l'encontre des exploitations concernées. Il est également important de tirer les enseignements corrects de ces expériences et de les communiquer. C'est la seule manière de faire profiter de manière optimale toutes les parties concernées de ces enseignements et permettre ainsi d'améliorer la situation.

- Il faut impérativement accorder suffisamment attention à la prévention des contaminations indésirables. Dans cette optique, il est important de nettoyer soigneusement les équipements d'épandage entre deux épandages et de prendre toutes les précautions nécessaires pour réduire à un minimum, resp. éviter la dérive. Pour ce qui est de la prévention de la dérive, se référer aux *instructions actuelles de l'OFAG relatives aux mesures de réduction des risques lors de l'application de produits phytosanitaires*.
- Les enseignements tirés du monitoring des résidus doivent davantage être utilisés dans le conseil et la formation des producteurs.

Berne, le 27 mai 2016

- Les stratégies au niveau phytosanitaire peuvent continuer à être optimisées. Cela permet non seulement de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, mais aussi de diminuer les résidus multiples.
- Nous vous rendons une nouvelle fois attentifs au fait que les importateurs doivent informer vos fournisseurs/producteurs à l'étranger au sujet des exigences concernant les résidus multiples. Tous ceux qui exportent aussi en Allemagne sont habitués à respecter ce genre d'exigences – mais ils doivent naturellement d'abord savoir qu'elles existent. Vous trouverez les exigences concernant les résidus multiples ici:
http://www.swissgap.ch/pdf/Mehrfachrueckstaende_fr.pdf
- La surveillance régulière des cultures et l'utilisation à titre préventif de produits phytosanitaires appliqués au bon moment sont des éléments importants des Bonnes pratiques agricoles. C'est la seule manière d'éviter des «exercices de pompiers». Dans de nombreux cas, ce sont en effet les épandages d'urgence tardifs qui donnent lieu à des contestations.
- Les enregistrements concernant l'utilisation de produits phytosanitaires doivent toujours être complets et soigneusement tenus à jour.
- L'utilisation de produits phytosanitaire non autorisés dans la culture constitue une infraction grave aux Bonnes pratiques agricoles. Il s'agit ici également de respecter scrupuleusement les directives d'utilisation.

Toute la documentation concernant le monitoring des résidus SwissGAP peut être téléchargée sous <http://www.swissgap.ch/fr/fgk/rueckstandsmonitoring.html>